

SA CREATION - SON BUT - SON ROLE

L'Association Nationale des Communautés Educatives est la Section Française de la Fédération Internationale des Communautés d'Enfants (F.I.C.E.) fondée à TROGEN (Suisse) en septembre 1948 par l'U.N.E.S.C.O.-

C'est une Association loi 1901, créée en 1949 sous les auspices de la Commission Française pour l'U.N.E.S.C.O. par un groupe d'éducateurs membres, pour la plupart, de l'enseignement public.

L'A.N.C.E. a pour but de créer, de développer et de grouper les organisations laïques et à but non lucratif dites "Communautés Educatives" qui assurent l'éducation ou la rééducation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en vue de leur insertion sociale.

L'A.N.C.E. fédère les organismes gestionnaires, groupe également des organisations permanentes ou temporaires qui, tout en réalisant leur vocation essentielle de soins, de traitements, d'éducation ou de rééducation, tendent vers les mêmes buts que les communautés éducatives sur le plan de l'éducation individuelle et collective ainsi que des organisations permanentes ou temporaires chargées du dépistage ou de la prévention.

Parmi les différentes réalisations dites "Communautés Educatives" en raison des principes pédagogiques et sociaux qui président à leur fonctionnement, on trouve la plupart des types d'établissements auxquels il peut être fait appel en vue de l'adaptation ou de la réadaptation des handicapés.

En septembre 1980, 840 établissements fonctionnant en internat ou en demi-internat sont regroupés à l'A.N.C.E., soit environ 65 000 lits ou places, c'est à dire plus de 16 000 000 de journées de séjour pour enfants ou adolescents.

Toutes les communautés éducatives offrent aux jeunes qu'elles accueillent, outre les ressources médicales, éducatives et sociales qui s'attachent à leur vocation, un enseignement adapté à leurs possibilités physiques et mentales qui est assuré par des maîtres spécialisés de l'Education Nationale.